



Comité des Traditions Valdôtaines

3, rue J.-B. de Tillier - 11100 AOSTE



Aoste 14 juillet 2025

Au Service de l'artisanat de tradition
Assessorat de l'essor économique,
de la formation et du travail
15, place de la République
11100 AOSTE

Concerne : **Prix Pierre Vietti 2026**

Le Comité des Traditions Valdôtaines propose pour l'année 2026, au sujet du Prix dont il s'agit, le thème qui suit :

VIGNOBLES, VIGNERONS ET VIN

Depuis quelques décennies, la viticulture valdôtaine a eu la capacité de se redresser et de devenir l'un de points de force de notre agriculture de montagne. Cela, grâce aux efforts déployés par nos vignerons en tant que producteurs individuels mais aussi comme membre d'une coopérative. L'artisan doit, donc, s'appuyant sur des sources historiques, sur la littérature populaire ou, encore, sur ses expériences personnelles, présenter une recherche accompagnant la pièce qu'il voudra réaliser centrée, justement, sur le thème de cette année. Il pourra présenter, indifféremment, une sculpture à tout-rond, un bas-relief ou, encore, une élaboration en style moderne ou, finalement, une reproduction des ustensiles jadis employés dans les foyers valdôtains par les femmes. La recherche qui accompagne la pièce doit forcément respecter le thème assigné et doit illustrer les raisons qui ont conduit à sa réalisation.

En ce qui concerne les critères que le CTV doit fixer afin de juger d'une façon impartiale les pièces, le Conseil appliquera le règlement joint en annexe. Le Conseil a observé enfin que, pour le succès du Prix Pierre Vietti, il serait important que le Service préposé de l'Assessorat compétent en assure la propagande directe aux artisans. Le Comité n'a pas les moyens pour le faire et, par conséquent, l'appui régional est indispensable et fondamental. Le CTV, de sa part, diffusera des communiqués de presse afin d'aviser les artisans de cette initiative. Le CTV garantira aussi à tous les artisans, sur l'exemple des dernières éditions de la Foire, son aide et ses conseils.

Enfin, le CTV décernera une prime au vainqueur. Pour 2026, on réitérera celle des années précédentes, c'est-à-dire, un montant de **300,00 €** que l'artisan pourra employer pour acheter du matériel nécessaire à son travail.

En remerciant pour l'attention réservée à cette communication, je prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus cordiales ainsi que de celles du Conseil de Direction.

Le Président
Alessandro Celi
Alessandro Celi

ANNEXE
Prix Pierre Vietti 2026
Règlement du concours

Art. 1^{er} - Le Prix Pierre Vietti, institué en honneur de l'ancien Président du Comité des Traditions Valdotaïnes, dorénavant CTV, est décerné aux artisans qui participent au concours à l'occasion de la Foire de la Saint-Ours. Le concours est centré sur un ou plusieurs thèmes proposés par le CTV ; les thèmes toucheront les aspects de la civilisation valdotaine sous ses multiples facettes.

Art. 2 - Le Prix est attribué aux artisans qui réalisent une pièce inspirée au(x) thème(s) fixé(s) par le Conseil de Direction du CTV en collaboration avec l'Assessorat aux activités productives. La pièce doit être accompagnée par une recherche à caractère historique et/ou anthropologique illustrant les raisons de sa réalisation.

Art. 3 - Le Conseil de Direction désigne un jury choisi parmi les associés au CTV et composé, au maximum, par cinq personnes. Les délibérations doivent être prises à l'unanimité des voix.

Art. 4 - Le Jury examinera les recherches pour vérifier le respect du ou des thèmes fixés pour le Prix Pierre Vietti. La vérification des recherches ne tiendra en aucun compte la langue dans laquelle la recherche est rédigée ni la capacité littéraire de l'auteur ni, néanmoins, la longueur du texte ; au cas où la recherche soit incomplète, le Jury aura la faculté de l'intégrer par un colloque direct avec le concurrent.

Art. 5 - Le Président du CTV assure les rapports avec l'Assessorat aux Activités productives, dresse le procès-verbal et garantit le respect des normes établies par l'Assessorat au sujet du déroulement de la Foire de la Saint-Ours.

Art. 6 - Le vainqueur du Prix Pierre Vietti a droit à une somme de € **300,00** destinée à l'achat d'outillage servant à l'exécution des travaux de l'artisanat.